

dans la salle des séances du Sénat, de faire un discours aux deux Chambres du parlement, et que pour éviter toute erreur, j'ai obtenu une copie de ce discours qui est conçu dans les termes suivants :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

La nécessité de pourvoir au service public, m'a obligé de vous convoquer à cette époque quelque peu défavorable.

Il est impossible de vous soumettre, cette session, les comptes publics pour l'année dernière, ni même aucun des rapports qui sont ordinairement présentés au parlement.

Dans ces circonstances, et vu que vous serez appelés à vous réunir de nouveau de bonne heure l'année prochaine, il ne semble pas à propos d'appeler votre attention sur d'autres mesures que celle de l'adoption des subsides.

L'opération du tarif fera le sujet d'un examen soigneux pendant les vacances dans le but de préparer une mesure, qui puisse, sans nuire à aucun intérêt, alléger essentiellement les fardeaux de la population.

Des mesures seront immédiatement prises dans le but d'effectuer un règlement de la question des écoles du Manitoba, et j'ai toute confiance que lorsque le parlement se réunira la prochaine fois, cette importante question aura été réglée d'une manière satisfaisante.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les prévisions budgétaires pour l'année courante vous seront soumises sans délai.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'espère que lorsque vous aurez donné l'attention nécessaire à l'étude des subsides de l'année, je pourrai vous exempter de vos devoirs pour cette session de parlement.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Je propose, appuyé par sir Richard Cartwright, que le discours de Son Excellence le gouverneur général, fait aux deux Chambres du parlement du Canada, soit pris en considération demain, ou tout autre jour qui conviendra à l'honorable chef de la gauche.

Sir CHARLES TUPPER : Je ferai observer seulement que, à mon avis, il n'y aura aucune perte de temps en choisissant lundi au lieu de demain, car l'honorable chef du gouvernement sait qu'un certain nombre de députés qui prendront probablement part à la discussion de l'adresse ne seront pas ici avant lundi. Si la chose est possible, je serais content que la journée de lundi fût adoptée.

Pendant que j'ai la parole, je prierai l'honorable chef du gouvernement d'obtenir de Son Excellence la permission de déposer sur le Bureau de la Chambre la correspondance qui a été échangée au sujet de la démission du dernier gouvernement. Il serait opportun, je crois, que cette correspondance fût devant la Chambre lorsque l'adresse sera discutée, attendu que nous pouvons ainsi traiter en même temps la question du changement d'administration.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Je n'ai certainement aucune objection à la première demande faite par le très honorable chef de l'opposition, savoir, que l'adresse soit prise en considération lundi. Je ne voudrais pas briser l'harmonie qui a existé jusqu'à présent, et qui continuera, j'es-

père, de régner jusqu'à la fin de la présente session, et, conséquemment, je consens avec le plus grand plaisir à la demande de mon très honorable ami. En ce qui concerne la correspondance échangée au sujet de la démission du dernier gouvernement, l'honorable monsieur sait que je ne peux pas lui répondre en ce moment, mais je lui donnerai une réponse demain.

La motion, portant que le discours du trône soit pris en considération lundi, est adoptée.

COMITÉS PERMANENTS.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Je propose—

Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1. Privilèges et élections.—2. Lois expirantes.—3. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4. Bills privés.—5. Ordres permanents.—6. Impressions.—7. Comptes publics.—8. Banques et commerce.—9. Agriculture et colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

La motion est adoptée.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Je propose—

Qu'un comité spécial de cinq membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre aujourd'hui ; le dit comité devant se composer de M. Laurier, sir Charles Tupper, sir Richard Cartwright, sir Adolphe Caron et M. Davies.

La motion est adoptée.

RAPPORT.

M. l'ORATEUR soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires-conjoints du parlement.

RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : La commission des *Débats*, durant le dernier parlement, était composée de quinze membres, dont neuf représentaient le gouvernement, et six l'opposition. Je suggère maintenant les noms des députés suivants : MM. Beausoleil, Charlton, Somerville, Scriver, qui formaient partie de la commission l'an dernier, et MM. Haley, Monet, Richardson, Ellis et Choquette. Pour le gouvernement, durant le dernier parlement, furent MM. LaRivière, Taylor, Earle, Davin et Craig. Par suite, un sixième reste à nommer pour représenter l'opposition, et j'en laisse le choix à l'honorable chef de l'opposition, qui peut le suggérer.

Sir CHARLES TUPPER : Je demanderai à l'honorable premier ministre s'il a considéré le fait que la proportion de neuf à six, qui était celle de la commission l'an dernier, était basée, sans doute, sur la proportion existant alors entre les députés de la droite et de la gauche, en cette Chambre, et je désirerais lui demander s'il a considéré le fait, aussi, que la force numérique de l'opposition est actuellement plus considérable qu'elle ne l'était lorsque cette proportion a été établie.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : J'ai songé à tout cela, et la différence me paraît s